

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Convocations envoyées le 7 février 2025
Le Comité Syndical est composé de 32 délégués

SEANCE ordinaire du 14 février 2025 à 15h00

2025-02-02

AR PREFECTURE
017-200063667-20250214-2025_02_02-DE
Reçu le : 18 / 02 / 2025

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze février à quinze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Ferrières sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 22/32

M. Sylvain AUGERAUD – M. Bertrand AYRAL – M. Eric BERNARDIN – M. Jean-Marie BODIN – M. Christian BRUNIER – M. Raymond DESILLE – Mme Catherine DESPREZ – Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX - M. Jean-François FOUNTAINE - M. Roger GERVAIS - M. Patrick GIAT – M. Jean GORIOUX - M. Antoine GRAU – M. Emmanuel JOBIN - M. Joël LALOYAUX – M. Didier LARELLE – M. Tony LOISEL – M. Jean-Pierre NIVET – M. Patrick PHILBERT– Mme Mathilde ROUSSEL – M. Jean-Pierre SERVANT – M. François VENDITTOZZI

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 3

M. Jean-Luc ALGAY a donné pouvoir à M. Didier LARELLE
M. Dominique LECORGNE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre SERVANT
M. Didier TAUPIN a donné pouvoir à M. François VENDITTOZZI

SECRETAIRE DE SEANCE : Didier LARELLE

MEMBRES EXCUSES :

M. Jean-Luc ALGAY – Mme Martine BOUTET - M. Dominique LECORGNE – M. Didier TAUPIN - M. Stéphane VILLAIN

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Cabinet du Président : M. Guillaume MARBOTTE
Service Aménagement d'Aunis Atlantique : Nathalie GUERY
Service du Syndicat mixte : Mme Céline BAUDET, M. Nicolas CAJON, Mme Marie-Camille DE ROCQUIGNY

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
DE CHEF.FE DE PROJET OBSERVATOIRE
Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
DE CHEF.FE DE PROJET OBSERVATOIRE
Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Il est proposé au Comité syndical la création d'un emploi permanent de chef.fe de projet observatoire en évolution du poste de chargé.e d'observation, en vue de la création d'un observatoire territorial devant entre autres permettre le suivi de la mise en œuvre du futur SCoT approuvé mais également de pérenniser le travail engagé dans le cadre de l'inventaire des parcs d'activités économiques.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi de chef.fe de projet observatoire,
Considérant l'avis favorable des élus du bureau syndical réunis le 8 janvier 2025,

M. le Président propose au Comité syndical de créer un emploi permanent de chef.fe de projet observatoire de catégorie A à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

Descriptif du poste :

- . Responsable de la mise en place et du suivi du futur observatoire territorial devant permettre principalement le suivi de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis
- . Responsable de la création et de l'animation de l'observatoire socioéconomique.

Les fonctions seraient les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi d'un observatoire territorial devant permettre le suivi de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis et d'alimenter les travaux du comité de suivi.
- Suivi de l'observatoire du tissu économique local et de son évolution, développement des outils liés (bases de données à mobiliser, création d'indicateurs, alimentation des tableaux de bords,...).
- Suivi et mise à jour de l'inventaire des parcs d'activités du territoire.
- Mise en partage entre les membres du syndicat des éléments issus de ces observatoires. Animation de réunions et commissions, dont la commission développement économique.
- Créations et diffusions de notes d'analyses, de supports cartographiques, iconographiques et de communication en lien avec les observatoires.

Profil recherché et compétences requises :

L'agent devra justifier d'une formation supérieure deuxième ou troisième cycle préférentiellement en sciences économiques ou sciences politiques ou développement local, avoir un fort intérêt pour les questions en lien avec l'économie et l'aménagement du territoire en général.

Il devra aussi avoir une bonne maîtrise des outils informatiques, des outils statistiques, des outils SIG dont QGIS et des outils d'édition de tableau de bord dont Geokeys. Il devra être capable d'organiser, traiter et interpréter les données, de travailler en équipe et en mode projet, d'animer des réunions, des groupes de travail.

Compte tenu de la nature des fonctions à exercer, cet emploi relèverait de la catégorie A et pourrait être occupé par un agent appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

L'agent effectuerait son service à temps complet (35 heures). Il serait installé dans les bureaux du Syndicat mixte, 14 rue Jacques de Vaucanson à Périgny, **sa résidence administrative serait donc située à Périgny (17180).** La mission serait exercée au sein des bureaux du syndicat, en lien direct avec l'équipe et en étroite collaboration avec les services développement économique des membres du syndicat. Des collaborations avec les élus du territoire et les partenaires de la structure seront également nécessaires.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des effectifs suivant des emplois permanents adopté par le Comité syndical du 25 septembre 2024 :

Tableau des effectifs des emplois permanents au 25 septembre 2024

Date et n° de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35h	Poste (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
					Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	Depuis quelle date ?	Motifs exemple (recrutement en cours, disponibilité...)
Délib 2023-07-01 du 06/07/2023 Délib 2024-04-06 du 11/04/2024	A	Ingénieur/ingénieur principal Attaché/ attaché principal	TC	Chargé de mission SCoT	C	F	TC		
Délib 2024-09-01 du 25/09/2024	B	Technicien/technicien ppal 2è cl Rédacteur/rédacteur ppal 2è cl	TC	Chargé d'observation					recrutement à venir

Ces explications entendues, le Comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents,

DECIDE

DE CREER au tableau des effectifs un emploi permanent de chef.fe de projet observatoire à temps complet à compter du 1er juin 2025,

CET EMPLOI relèvera de la catégorie A et pourra être occupé :

- **Par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux** au grade d'attaché ou d'attaché principal ;

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

L'agent devra justifier des conditions particulières exigées mentionnées au paragraphe « Profil recherché et compétences requises ».

Les frais de déplacement relatifs à sa mission seront remboursés selon le tarif en vigueur dans la Fonction Publique. Sa résidence administrative sera située à Périgny (17180).

AUTORISE le Président ou son représentant :

A procéder à la déclaration de création de l'emploi sur la plateforme emploi territorial et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement et à la nomination.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget.

MODIFIE le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

Tableau des effectifs des emplois permanents

Date et n° de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35h	Poste (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
					Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	Depuis quelle date ?	Motifs exemple (recrutement en cours, disponibilité...)
Délib 2023-07-01 du 06/07/2023 Délib 2024-04-06 du 11/04/2024	A	Ingénieur/ingénieur principal Attaché/ attaché principal	TC	Chargé.e de mission SCoT	C	F	TC		
Délib 2024-09-01 du 25/09/2024	B	Technicien/technicien ppal 2è cl Rédacteur/rédacteur ppal 2è cl	TC	Chargé.e d'observation	C	F	TC		
Délib 2025-02-02 du 14/02/2025	A	Attaché/ attaché principal	TC	Chef.fe de projet observatoire					recrutement à venir

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures.

Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Jean-François FOUNTAINE
Président du Syndicat mixte
pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Le secrétaire de séance,
Didier LARELLE



Délibération publiée le : 18 FEV. 2025

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.